

**211 P  NP  DM12.1**Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette 6212-03-107

# **SYNDICAT UPA KILDARE LANAUDIÈRE**

Ste-Mélanie, le 7 avril 2005

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du Secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gauvin  
575, rue Saint-Amable, bureau 210  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas  
Document déposé à la Commission**

Madame,

Suite à notre intervention à la deuxième partie des audiences publiques à la séance du mercredi 6 avril 2005 en soirée, nous désirons porter à la Commission du BAPE les points d'information suivants :

**1. Raison d'être du protocole d'entente**

Le protocole d'entente a été conclu suite aux préoccupations soulevées par certains exploitants que nous représentons. En août 2000, des producteurs nous ont contacté pour nous informer du projet d'agrandissement du site d'enfouissement d'EBI. C'est à ce moment-là qu'ils ont demandé si l'UPA pouvait les aider par une action quelconque compte-tenu qu'ils voulaient continuer de vivre de l'agriculture.

---

191 - 1<sup>er</sup> Rang Ste-Mélanie, J0K 3A0  
Tél : (450) 756-2192

## 2. Cadre préventif

Le protocole d'entente est basé sur une entente mutuelle visant à s'assurer de la qualité et de la quantité de l'eau à long terme. Nos exploitants reconnaissent que la qualité et quantité actuelle de l'eau est adéquate. Dans ce protocole, nous avons établi un cadre permettant d'assurer un suivi de la qualité et quantité de l'eau dans le temps.

Grâce à l'expertise d'un hydrogéologue de notre choix, nous serons en mesure d'élaborer un programme de suivi des eaux souterraines pour nos exploitants. Au moindre doute, nous pourrions en informer les producteurs et les dirigeants de DRN afin que les correctifs soient immédiatement mis en place.

Vu les expertises, nos exploitants ne devraient pas être pris par surprise ou placés devant un fait accompli. Le Syndicat fera partie prenante du suivi environnemental et en rendra compte à ses membres. Le suivi permettra d'être à l'affût de toute anomalie avant même que nos exploitants puissent en être affectés.

## 3. Engagement de Dépôt Rive-Nord

DRN s'est engagé formellement auprès du Tribunal administratif du Québec à assurer le coût des travaux nécessaires à l'adduction d'eau potable aux exploitants agricoles concernés advenant une contamination, un assèchement ou un épuisement des sources d'eau potable pour des raisons attribuables à l'exploitation du lieu d'enfouissement.

Comme son nom l'indique le protocole est basé sur une volonté mutuelle d'établir des modalités de cohabitation respectueuse de l'environnement, particulièrement au niveau de la préservation de la ressource eau.

Le protocole d'entente ne visait pas l'élaboration des moyens de pallier à d'éventuel problème. Il visait plutôt l'encadrement de la prise en charge et de la résolution dudit problème à la satisfaction de nos exploitants.

---

191 - 1<sup>er</sup> Rang Ste-Mélanie, J0K 3A0  
Tél : (450) 756-2192

#### 4. Garantie d'exécution

Dans les faits, la garantie d'exécution n'est pas destinée à la réalisation de travaux correctifs advenant une contamination. Dans le cadre du protocole, nous avons un engagement formel signé par Dépôt Rive-Nord, qu'il assumera les dépenses associées à la réparation et la compensation des dommages et inconvénients relatives à une éventuelle contamination.

#### 5. La décision du projet de protocole d'entente

De plus, vous trouverez en annexe le résumé de la rencontre du 29 juillet 2003 à l'effet que le syndicat a invité les dirigeants de DRN à venir nous entretenir de leur projet d'agrandissement ainsi que la proposition faite par le syndicat de rédiger et signer un protocole d'entente afin de sécuriser les producteurs environnants.

Les administrateurs ont pris, à titre d'exemple, « l'entente Magnola » pour écrire ce protocole. Plusieurs demandes ont été discutées avec DRN et celles qui ont été retenues font partie intégrante de ce protocole.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Pauline Loranger  
Présidente

---

191 – 1<sup>er</sup> Rang Ste-Mélanie, J0K 3A0  
Tél : (450) 756-2192

EXTRAIT DU LIVRE DES MINUTES DU SYNDICAT UPA KILDARE  
LANAUDIÈRE DE LA RÉUNION DU 29 JUILLET 2003 TENUE AU BUREAU DE  
L'UPA À JOLIETTE À 20 H00.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Luc Pagé, premier vice-président  
M. Jean-Guy Bouvier, deuxième vice-président  
M. Jocelyn Garceau, troisième vice-président  
M. Raymond Coutu, producteur  
Madame Audrey Coutu, productrice  
Madame Annette Coutu, productrice  
Madame Valérie Savard, représentante du MAPAQ  
Madame Ghaliya Chahine, coordonnatrice des schémas d'aménagement, UPA  
Lanaudière  
Madame Clémence C. Pagé, secrétaire

**DE DÉPÔT RIVE-NORD**

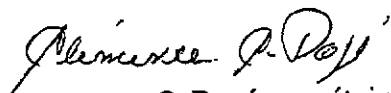
M. Luc Turcotte, ing. directeur du développement  
M. Gilles Denis, ing. Directeur technique  
Madame Collette Schwartz, conseillère en communication et affaires publiques  
M. Michel R. Caron ing. président hydrogéologue  
M. Claude Robitaille, ing. expert- conseil hydrogéologue

Nous avons rencontré l'équipe d'EBI et leur avons fait part des inquiétudes et des préoccupations des producteurs aux alentours.

EBI est en accord à ce que nous établissions un protocole d'entente et sont prêts à déboursier pour les coûts que cela engendrera.

Madame Chahine va travailler à monter ce protocole et nous le soumettre pour étude.

**Copie certifiée conforme**

  
Clémence C. Pagé, secrétaire  
Fait le 7 avril 2005

---

191 - 1<sup>er</sup> Rang Ste-Mélanie, J0K 3A0  
Tél : (450) 756-2192